L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 19 RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 16 DECEMBRE

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN FRANCE.—C'est avec une profonde satisfaction que l'Abeille, journal de M. Casimir Périer, a constaté le peu de succès dont jouit ledit M. Périer jusqu'à dans la Ville de Troyes.

"La liste que nous avons présentée, dit ce journal a été absolument battue.

Nous savions que les villes importantes sont, en général, entre les mains des radicaux; mais nous pensions que la nôtre avait échappé à cette influence funeste. C'était une erreur. Nous en sommes profondément, et pour la ville, et pour la République."

Le centre gauche en effet, qu'on ne l'oublie point, est un état major sans soldats; il correspond à ce fidèle trop complexes, trop peu nettes pour qu'un grand courant d'opinion adopte ces idées. Il faut nécessairement qu'il aille se perdre dans le grand océan des gauches, ou qu'il revienne prendre dans le concert conservateur la place que lui assigne le fond de ses doctrines et de ses préférences.

REIMS.—La liste radicale a passé en entier. Nos pauvres finances vont en voir de cruelles, entre des mains aussi malhabiles. Elles avaient été assez malmenées déjà par les dernières administrations, qui ne comptaient pas un sent financier.

TOURS.—Les électeurs tourangeaux ont rejeté tout l'ancien conseil, entièrement conservateur. 23 radicaux ont été nommés au premier tour, 7 ballottages, dans lesquels se trouvent M. Gouin, député, se retire de l'administration municipale.

ANGERS.—Le Conseil radicale. Des hommes comme MM. Bazoraz et autres qui, depuis longtemps, étaient à la tête de la municipalité et dirigeaient toutes les sociétés de bienfaisance, ont été évincés. —C'est triste!

ASSOMMÉE DE VERSAILLES.—Paris, 9 décembre.—M. Christophle ayant retiré aujourd'hui sa candidature à la présidence du centre gauche, M. Corne a été désigné pour ce poste par 53 voix contre 10. De cette façon l'unité du centre gauche est rétablie.

L'assemblée a voté aujourd'hui une résolution déclarant libres les sièges de MM. Kane et Melville-Bonneure qui ont été condamnés à mort par contumace, sous prévention d'avoir pris part à la Commune.

—Le *Moniteur universel* dément en ces termes les bruits de changements ministériels qui ont circulé ces jours derniers:

Nous ne pouvons que répéter, à cet égard, ce que nous avons déjà dit maintes fois. Le cabinet se présentera devant la Chambre, à la rentrée, tel qu'il est. Toute modification d'ici là serait inutile; elle serait plus qu'inutile: elle aurait pour effet de compliquer la situation.

BISMARCK ET LA RUSSIE.—Nous lisons dans la *Patrie*:

Il nous revient de bonne source que la mise à la retraite de M. de Reuter, ministre des finances de l'empereur de Russie, qui représentait l'élément allemand dans le cabinet de Saint-Pétersbourg, a causé une vive émotion à Berlin.

M. de Bismarck, jugé très irrité à la suite des attaques dirigées contre lui récemment par la presse de Vienne, a manifesté son mécontentement en apprenant que le czar avait éloigné M. de Reuter de son conseil. Le prince, chancelier paraît craindre que les empereurs de Russie et d'Autriche ne soient plus maîtres, dit-on, qu'il ne le voudrait dans l'intérêt de l'Allemagne.

—M. de Girardin et la *France* poursuivent, sans rencontrer beaucoup d'appui, tant les esprits s'abandonnent à une exaltation factice, tant on se bat les flancs pour se prouver la nécessité de faire de la politique, leur projet de Long-Parlement. Nous persistons à trouver que ce projet mérite mieux que les airs quasi-dédaigneux qui l'ont accueilli, et nous engageons les amateurs de solutions à méditer ces quelques lignes de la *France*.

A la tête de ce même gouvernement, en 1871, il y a un maréchal de France. Nommer par nature autant que par nécessité, il ne personifie, qu'l'Empire, ni la République, ni la Royauté. Il personnifie l'armée.

Il le garantit "sur sa parole d'honneur homme et de soldat," pendant six années.

Nous avons devant nous un délai de six années qu'aucun des trois grands partis rivaux n'a intérêt à abréger, pas même le parti républicain dont l'apprentissage politique et administratif est loin d'être achevé, et ce temps, qui pourrait être si utilement employé, nous risquerions de le perdre, oui, de le perdre, car la France n'aurait rien à gagner aux tiraillements journaliers, au conflit certain à la lutte suprême entre le pouvoir exécutif de 20 novembre 1873 et le pouvoir législatif qui naîtrait en 1875 d'élections générales.

Pesez-y, vous tous qui aimez votre pays.

—Nous lisons dans le *Moniteur*:

On s'entretient beaucoup dans le monde politique des attaques sans ménagement que le *Times* a dirigées contre la France dans une de ses récentes correspondances de Paris.

On blâme sévèrement la conduite de l'auteur de cet écrit, qui, ayant été pendant longtemps le familier de M. Thiers, n'a jamais cessé d'exprimer les sentiments les plus hostiles à l'égard de notre pays, soit pendant la guerre soit depuis le traité de paix. La presse parisienne doit cesser de traiter ce correspondant comme un confrère; jamais les journalistes allemands à Paris n'ont eu une pareille attitude.

UNE ÉTRANGE DÉPÊCHE DE GARIBALDI.—On lit dans la *Patrie*:

Nous enregistrions hier la nouvelle de l'élection de Garibaldi, et nous faisions ressortir les précieuses garanties.... de trouble et de désordre qu'offrait une pareille élection, dans ses résultats désastreux qu'elle avait déjà produits. La *Pall Mall Gazette* nous apporte tout à point un document qui achève de compléter le caractère politique du tribun de Caprera. Ce document est une dépêche datée précisément de Caprera, 6 septembre; elle est probablement inédite et adressée à un M. Nelson, à Stockholm. Elle est ainsi conçue:

Français, Scandinaves, Allemands, tous sont mes frères. "Si j'ai désiré le triomphe des armes prussiennes", non moi-même, mais le rêve ardent de voir la chute du plus exécrable tyran des temps modernes.

GARIBALDI.

De longs commentaires gâtaient cette pièce incroyable, dont l'authenticité ne saurait cependant faire doute; en effet, le *Pall Mall Gazette* s'est borné à encrier la dépêche et de citer ardent de voir la chute du plus exécrable tyran des temps modernes.

GARIBALDI.

De longs commentaires gâtaient cette pièce incroyable, dont l'authenticité ne saurait cependant faire doute; en effet, le *Pall Mall Gazette* s'est borné à encrier la dépêche et de citer ardent de voir la chute du plus exécrable tyran des temps modernes.

—Un dans la *Patrie*:

La nouvelle d'un manifeste que le prince des Asturies adresserait au peuple espagnol, à l'occasion de sa majorité, paraît se confirmer dans les divers cercles politiques de la capitale.

Si nous sommes bien informés, cette sorte de proclamation paraîtrait le 26 novembre courant, jour anniversaire de la naissance de feu Isabelle de Bourbon.

Les principaux chefs du parti alphonsiste répondraient à ce manifeste par une adresse collective qu'on porterait en Angleterre, où le jeune prétendant achève avec succès ses études.

—L'*Phoenix de Guadeloupe* a vu un spécimen de papier fabriqué avec de la bagasse. Ce papier paraît posséder des qualités qui lui assurent une large part dans la consommation. Il est résistant, bien corsé, sa pâte est fine et la plume ne rencontre pas les obstacles qui font souvent le désespoir du calligraphe dans l'emploi d'un grand nombre de papiers.

Pour compléter les informations de la feuille coloniale, il faut ajouter que ce papier est obtenu par le procédé Kresser et Mérineau sur lequel les plus grandes espérances sont fondées.

—Le *Journal officiel* annonce que M. Lechatelier, ingénieur des mines, vient d'être délégué par le ministre des travaux publics pour suivre la mission confiée par le gouvernement à M. le capitaine Roudaire. A l'effet de fixer le nivellement des chotts du territoire algérien.

On sait que M. le capitaine Roudaire est l'auteur d'un projet ayant pour but de créer une mer intérieure en Algérie.

—DU PARADIS AU PARTERRE:

Un accident terrible a jeté un instant la panique parmi le public qui remplissait le nouveau théâtre flamand d'Anvers.

On venait de baisser le rideau sur le quatrième acte du drame en représentation, quand soudain toute la salle ne poussa qu'un cri et fut inopinément en proie à la plus grande agitation. Un homme venait de tomber de la hauteur des troisièmes galeries dans le parterre!.... soit quinze mètres à pic.

Voici ce qui s'était passé:

Un spectateur des troisièmes galeries, se trouvant mal aise, avait voulu changer de place et se caser sur le banc du gradin inférieur. Mais en enjambant le dossier, son pied s'embarrasse, le malheureux trébuche, perd l'équilibre, et le voilà parti à la grande stupeur des l'abîme.....

On pace de sensationnel du public.

Le malheureux, infortuné descendit comme un paquet, alla donner de la tête contre le bourrelet du balcon des premières, et, de là, rebondit enfin sur le parterre, où il tomba comme une masse en ricochant contre l'épaule d'une dame et en brisant, par la pesanteur de quelque jours.

On le ramassa inanimé et on le porta au foyer. Heureusement, il y reprit bientôt ses sens, et, sans aux soins empressés qu'une douleur supportable dans le dos. Néanmoins, il fut transporté à l'hôpital.

La victime de cette chute effrayante est cordonnier et père de famille. On ce père qu'il en sera quitte pour un traitement de quelques jours.

La dame sur l'épaule de laquelle De Raus est tombé est restée pendant quelques secondes comme pétrifiée de saisissement, ensuite elle a perdu connaissance. Mais au bout de quelques minutes, la crise s'est passée et la spectatrice a pu rester au théâtre.

Taxes des Licences Municipales pour 1875.

Nous reprenons, pour l'information de nos lecteurs, le projet d'ordonnance sur les licences à payer pour l'année 1875:

Banques, $1000; banques ne recevant pas de dépôts, $300 par tête d'associé; prêteurs sur gages, par tête $750; vente du tabac d'espèces en valeurs, par tête $500; courtiers en argent, valeurs ou assurances, $100; compagnie en agence d'assurance contre l'incendie, $500; do., maritimes, $500; do., de la rivière, $500, les compagnies mixtes devant payer pour chaque branche; compagnie en agence d'assurance sur la vie, $500; inspecteurs d'assurance, $25; compagnie en entreprise de transport, $100; imprimerie, $25; gravures, lithographies, $25; journaux quotidiens, $50 par associé; théâtres, &c., $250; troupes nomades, $10 par jour pour 10 jours et $5 par jour additionnel; musées, $200; joueurs d'instruments, $5; machines électriques, $10; propriétaires de courses, $500; cockpits, $250; hôtels $150 par associé; pension privée où l'on vend des liqueurs fermentées ou spiritueuses $100 par associé; logements garnis, $35 par associé; tout qu'on vend des liquides, $250. de légumes $5.

Maison de commerce en gros $100 par associé; maison de commerce de détail, $25 par associé; groceries en gros ou en détail où seront vendues des liqueurs à la bouteille $100; restaurant, $100, le tout par tête d'associé.

Salle ou place aux courses, fair grounds, pique-nique, &c., pour débits de liqueurs, $5 par jour; sans débit de liqueurs, $2 50; stalle aux marchés pour débit de café, thé, chocolat, absinthe cuite, éventaires ou tapaux sur la levée, pour fruits, etc., $10.

Presse à coton, $150 par associé; coton gin, $150; égreneur de coton, $100; hangars à coton, $500, le tout par associé.

Salle pour débits de tabac et cigares, $10; gazier ou plombier, $15 marchands-tailleurs, $30; tailleurs, $10; matelassiers, $10, le tout par associé.

Confiseries où des liqueurs sont vendues à la bouteille, $50, au verre, $100, débits de glace, soda, café, thé, gâteaux, $10, aussi par associé.

Agence et courtage de navires, $100, maison d'escaut, $100, hôpitaux particuliers, $50, par associé.

Rentiers de marins, coureurs d'hôtels et de bateaux, $25, fabricants de voiles, $10, charpentiers ou constructeurs de navires, calfats, tonneliers, fabricants de pompes et d'agrès, $10, chacun.

Bureau politique, $15, agence de journaux, d'annonces, de cartes ou de publications, $10, agents de billets ou de fret de chemins de fer, $50, par associé.

Agence par compagnie $2,500; toute agence de courtage, à payer par le principal ou l'agent, $50.

Courtage de produits ou marchandises et de propriétés, $50; chaque: courtiers en mesurage, $30; mêteurs en bouteilles de liquides, $50, chacun.

Rafineries $300; entrepôts $75; salles de billards $100; salles de liquides, $50; scierie de fer, $25; scierie, fabrique de planches, chaussées ou persiennes $50 par associé.

Remorqueurs ou bateaux à jobs dans les eaux de la nouvelle Orléans $50; chaloupes de navires sans dry dock $50; dry dock avec ou sans chantier $300 par propriétaire.

Entreprises d'enterrements $100 par associé; agents de bateaux $50; colporteurs ou vendeurs de bijoux faux ou de vêtements $10; cirés $50; colporteurs de merceries, coutellerie, candi, cigares, images, $10.

Entrepreneurs de bâtisses ou de travaux ou sous-entrepreneurs $25; pharmaciens $5; architectes $25; peintres, vitriers, charpentiers, fabricants de citernes $10.

Fondeur de fer et fabrique de machines $100; fondeur de cuivre et fabrique de machines et modèles $50; ferblantier $25; fabrique de machines sans fonderie $25; fabrique de modèles sans fonderie $15; atelier de réparation pour le fer $25; boutique de serrurier, d'armurier, de forgeron $10 par associé.

Laiterie, $20 par associé; débit d'huître $10, vente d'huîtres en gros $50, vente d'huîtres cuites $25, bureau de placement $25, vétérinaires, pédicures $10; propriétaire salles pour concerts, bals, réunions $100; toute personne donnant un bal, concert ou une réunion dans un but de profit paiera chaque fois $10.

Toute personne faisant métier d'acheter ou de vendre des animaux devra être munie d'une licence et payer $100, sous peine de $100 d'amende, et en cas de non-paiement de l'amende, d'un mois de prison.

Salon de barbe $10, boulangerie $10, boucher $10, vidangeur $5, blanchisserie $10.

Agentaki réclamations, collecteurs, courriers de douane $25.

Agence commerciale de renseignements $500.

Toute personne ayant des prêlarts, charrettes ou des brouettes à louer $25.

Toute personne vendant sur ordre on échantillons $75.

Galeries photographiques $25. Arrimeurs $50. Marchés particuliers $300. Débit de volailles, gibier, légumes, ailleurs qu'au marché $10.

Chaque abattoir $500.

Toute personne trafiquant au Bazar du marché $10. Débitants de fruits ou de poissons seulement dans un marché $10.

Avocats, notaires, agents, chirurgiens, dentistes, sages-femmes, $20.

Cafés, buvettes, cabarets, etc., $100. Cafés avec musique instrumentale $200; avec musique instrumentale et vocale $300; avec représentations théâtrales $1000.

Manèges, vélocipédromes, cercles à paume $50.

Toute personne qui exercera plus d'une profession ou métier paiera la licence privée pour chaque.

Toute profession ou métier non énuméré $10.

Tout wagon d'express ou de transport à un cheval $10; à deux chevaux ou plus $30; tout charriot à un cheval $15, à 2 chevaux ou plus $25; diables à grandes roues $25; charrettes à 4 roues et à ressorts, à un cheval $10, à deux chevaux $15; charrette à bière $15. Tout conducteur d'un véhicule énuméré ci-dessus $10.

Charrette de jardinier $5 par an, charrette ou voiture de laitier $10. Charrette à bras $2 par an.

Voiture de louage $10, cocher de voiture à louer, ne stationnant pas sur la voie publique, à un cheval $5 00, à deux chevaux ou plus $10; cocher de voiture à louer stationnant sur la voie publique à un cheval $10, à deux chevaux ou plus $20.

Tout propriétaire ou cocher d'omnibus ou voiture à passager $30, le propriétaire ou conducteur de tout char employé pour transporter les passagers sur un chemin de fer urbain $10.

Ecurie $50.

L'ordonnance répète les anciennes prescriptions sur la tenue, le numérotage et l'éclairage des voitures. La section 70 est ainsi conçue:

Sec. 70. Toutes les licences imposées par cette ordonnance sont pour l'année finissant le 31 décembre 1875. L'émission de licences de six mois, à partir de juillet 1875, est autorisée.

Les licences ne sont pas transférables. L'ordonnance répète les anciennes prescriptions relatives au non paiement des licences, aux pénalités, à la non responsabilité de la ville. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas eu le temps de refaire toute cette partie de l'ordonnance qui renferme beaucoup de choses erronées sur les droits respectifs des citoyens et des autorités municipales, mais nous espérons que la Législature en finira avec le système des licences et que celles de 1875 seront les dernières que les contribuables auront à payer.

Message du maire Leeds.

Messieurs du Conseil de ville:

Choisis par nos concitoyens pour administrer les affaires de cette ville, nous en prenons le contrôle dans des circonstances on ne peut plus embarrassantes. Cette communauté, autrefois si prospère, a, par des années de mauvais gouvernement et d'oppression, été amenée sur l'abîme de la banqueroute. La propriété foncière est presque sans valeur réalisable, le commerce décline, les intérêts manufacturiers et industriels sont paralysés et toutes les classes succombent sous le poids de la dette publique.

L'intérêt de la dette publique et les dépenses courantes pour le soutien du gouvernement sont plus que le peuple ne peut payer, et la taxation équivaut maintenant à la confiscation actuelle de la propriété des citoyens. L'espérance du public attend de nous un soulagement immédiat, et la détresse de la population exige la réduction des fardeaux publics. Il faut que la taxation soit abaissée au plus bas taux possible pour ramener notre ancienne prospérité et sauver la ville de la ruine qui la menace. Je sais que, sous l'empire des lois existantes, qui ont enlevé en grande partie au Conseil le contrôle des affaires de la ville, il sera difficile, sinon impossible, d'opérer une réduction des taxes suffisante pour donner au public le soulagement dont il a besoin.

Ce sera notre devoir de nous adresser à la Législature pour l'adoption de la législation que demande la nature de la situation. La taxe du parc doit être abolie; la taxe d'école doit être supprimée ou l'administration des écoles publiques rendues à la ville, avec le contrôle des dépenses; la police doit être placée entre les mains du gouvernement de la ville, et les dépenses d'impression, de drainage et de cour doivent être réglées par le Conseil. En fait, toutes les lois imposant des dépenses d'argent à la ville sans le consentement de ses administrateurs doivent être rappelées.

Comptant que la Législature qui doit bientôt se réunir nous accordera l'aide demandée, je conseille, en attendant, de ne lever sur nos constituants aucune taxe injuste ou inopportune.

L'intérêt de la dette publique est maintenant si lourd qu'une taxe suffisante pour y faire face ainsi qu'aux dépenses courantes du gouvernement de la ville (même si elles-ci étaient réduites au plus bas chiffre possible) jointe à la taxe actuelle (illégale, ne peut être collectée sans ruine pour les citoyens et sans la destruction qui l'en suivrait de la prospérité de la ville, attends que ces taxes, dans mon opinion, dépasseront le montant du revenu net de la propriété imposée. Si on lève une taxe qui dépasse le revenu des citoyens, il faut qu'une partie du capital soit prise pour couvrir le déficit. Ceci diminuerait la production et ferait décroître la valeur de la propriété. Le capital, toujours timide, sera retiré pour être placé ailleurs et la population sera éloignée jusqu'à ce qu'il ne reste aux propriétaires et aux créanciers publics aucun vris que des magasins et des entrepôts vides et des résidences désertes.

Il est évident qu'au point où nous sommes arrivés sur le chemin de la ruine, il est également de l'intérêt du citoyen et du créancier public d'aviser à quelque mode équitable d'alléger les fardeaux publics. Je recommande vivement ce sujet à votre attention.

Tandis que nous sommes ainsi forcés par la détresse de notre population de demander un soulagement aux créanciers publics, il convient que nous inaugurons un système de strictes économie dans chaque département. Tout emploi inutile devra être aboli, les salaires devront être réduits au point le plus bas que le permettra l'efficacité du service et tous les achats faits aux taux les plus bas possibles.

Dans ce but, je conseille la réorganisation de tous les départements de façon à réduire les dépenses. Tous les travaux qui ne sont pas d'une nécessité immédiate doivent être entièrement discontinués ou suspendus jusqu'à ce que la ville soit en état de les payer. Afin, néanmoins, d'opérer une réduction sensible dans les salaires ou dans le coût des achats pour la ville, un retours au paiement en comptant sera nécessaire, et nous devrons diriger tous nos efforts vers ce résultat.

En ce qui regarde la collection des taxes arriérées, je conseille une sage discrétion. Tandis qu'il peut y avoir beaucoup de contribuables qui sont à même de payer ces taxes, il y en a un bien plus grand nombre qui ne les ont pas payées parce qu'ils étaient dans l'impossibilité de le faire. Si la taxation avait été juste et équitable, si le taux avait été modéré sur un assessement loyal, un prompt paiement devrait être demandé à tout risque; mais la taxe, comme on le sait bien, est si excessive qu'elle équivaut, dans beaucoup de cas, à une confiscation absolue, et il n'est que juste d'accorder l'indulgence que l'intérêt public justifiera lorsqu'il y aura impuissance à payer.

L'assessement des propriétés doit être fait sur la valeur réelle au comptant au moment de l'assessement. La mesure de la valeur doit être le prix pour lequel une propriété peut être vendue et non ce qu'elle peut avoir coûté. Il faut avoir soin d'assesser toutes les propriétés à la même valeur relative aussi approximativement que possible. Il me devrait y avoir qu'un seul bureau d'assesseurs pour la ville et l'Etat. On évitera par là de grandes dépenses et on obtiendra plus d'uniformité. Une loi sera nécessaire pour atteindre ce résultat.

En ce qui concerne les licenses, je conseillerai l'abandon de cette taxe sur toutes les professions d'une nature utile assistât que, dans votre opinion, les exigences publiques permettront un changement dans le système de revenu actuellement existant.

Je soumets à votre considération le point de savoir s'il ne serait pas de l'intérêt de la ville de loner ou de vendre les quais et les Waterworks (avec les restrictions convenables), en limitant les redevances du quai et l'eau et en pourvoyant à l'extension de l'approvisionnement d'eau aux portions de la ville non encore pourvues.

Il y a actuellement six recorders et leurs cours, ce qui entraîne une forte dépense. Ce nombre pourrait sans détriment pour l'intérêt public, être réduit à deux ou trois cours, et la législation nécessaire à cet effet devrait être demandée.

Deux sortes de fonctions vous sont imposées par la charte de la ville—des fonctions administratives et des fonctions législatives. Il y a une tendance à laisser absorber les secondes par les premières, de façon à rendre, dans la pratique, chaque administrateur, dans son département, indépendant du contrôle de ses collègues. Il faut éviter cela. Chacun doit se regarder, à un certain point, comme responsable de l'administration convenable des affaires de tous les départements, et le Conseil comme corps doit décider de toutes les affaires importantes, surtout des dépenses, comme si les devoirs administratifs étaient remplis par ceux qui ne sont pas membres du Conseil. Tous les sujets d'administration doivent être débattus en séance publique du Conseil et on doit éviter les réunions secrètes en comité général. Nos constituants ont le droit de connaître les raisons qui ont déterminé leurs représentants dans leur législation.

J'appelle votre attention sur une vente qui doit être faite dans quelques jours et qui disposera du droit de la ville à la batterie et aux accréditions à venir. Il sera bon de vérifier immédiatement quels sont les droits de la ville dans cette affaire, attendu qu'une mesure immédiate sera nécessaire si vous jugez convenable de préserver ce droit.

Comptant pleinement sur le bon vouloir et sur l'appui cordial de nos constituants, entrons dans l'accomplissement de notre tâche avec la résolution de surmonter les difficultés de la situation, en reconnaissant le fait que bien que nous puissions être hors d'état d'apporter le soulagement attendu à nos concitoyens surchargés, beaucoup peut être fait pour alléger leur condition par une administration honnête, énergique et économique de leurs affaires.

En terminant, messieurs, je vous demande votre bienveillante assistance dans la position difficile à laquelle j'ai été appelé par le choix de mes concitoyens.

C. J. LEEDS, Maire.

Nlle-Orléans, 30 novembre 1874.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française lient à sa disposition des cultivateurs fermiers et ouvriers en tous genres. Les listes sont ouvertes pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,

L. BERTON.

Consultations tous les jours,

Rue Broad, près St-Philippe.

AVANT abandon 6 le journalisme, j'ai repris l'exercice de ma profession, la médecine. A cet effet, j'ai ouvert, à l'adresse ci-dessus, depuis le 1er octobre dernier, une Consultation accompagnée d'une petite pharmacie pour les clients. J'y ai ajouté plusieurs préparations spéciales, fruits de mes recherches, en vue de la guérir sans danger aucun pour l'avenir, de certaines maladies que l'on se croit, généralement, qu'en compromettant la santé future, soit pour toute la vie.

NOTA.—Je n'emploie jamais de mineraux dans mon traitement interne, ayant jugé, après une longue expérience, que ces minéraux, n'étant pas assimilables, ne doivent pas être—rationnellement—introduits dans le système. Mes Ouvertures sont gratuit, et j'ai pour les personnes pauvres.

2Snov27 DR. C. TESTUT.

AUX personnes qui souffrent de rhumatismes.—Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHUMATIC MIXTURE"—mélange pour le rhumatisme—qui soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quelques jours, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux et, ce qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir le résultat. Le "MIXTURE" ne guérit que les rhumatismes et, si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatismes. C'est la première fois que je fais part de ma découverte au public et, cependant, depuis quelques jours je n'ai ce que des succès. J'espère que les ma adds profiteront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.

M. Jurgielewicz a en sa possession des centaines de certificats de guérison que lui ont fournis les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par

W. L. JURGIELEWICZ,

Pharmacien au coin des rue Magnalia et Tonalie, Nlle-Orléans, Lne.

22nov—1an

MORRISON & WOODWARD

Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres machines de Magnire pour les familles; de l'Amoniac Ondarrago pour le lait et du beurre à la Salsaparella, du Bonne Plant, &c., agents pour la vente du divier Diarius Supporter, du Dr. L. A. Rachook.—Bureau et dépôt, No 1 de la rue des Marginis, coin Gravier 15 nov21—1an

AVIS.

LES personnes autres, que les dépositaires, ayant des réclamations contre la FREEMAN'S SAVINGS & TRUST Co. en l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les adresser avec preuves à l'appui au bureau des commissaires, 1307 Avenue Pennsylvania, Washington, District de Columbia.

Pour les déposants, leur livrets balancés par les officiers de la compagnie seront, seul preuve, preuves suffisantes pour établir la balance due à chacun. Il est donc de leur intérêts de présenter, le plus tôt possible, aux commissaires leur livrets, leurs livrets pour être balancés.

JOHN A. J. CRESWELL,
ROBERT PURVIS,
R. M. T. HUNTON,
Commissaires

6nov1 au 5 fév 75

BARNETT & CAMMACK,

COURTIERS.

19..... RUE CARONDELET 19

Achètent et vendent:

BONDS, OPTIONS, GAGES,

Valeurs de Ville et d'Etat.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et Licenses réglées promptement à un escompte libéral.

Négociations d'hypothèques. 2dl—1an

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Jeudi IV décembre 1874. Ouverture à 8 heures.

LUCIE DE LAMMERMOOR.

Grand opéra, en 4 actes, de Donizetti.

JEUDI SOIR A 7 heures, Jérusalem, grand opéra en 4 actes de Verdi.

SAMEDI, 19—MATINÉE. 16dec—2t

Théâtre St.-Charles.

Semaine de

GRAND GALA.

La troupe jouera tous les soirs.

Brillantes représentations.

Pour les détails, voir les petites affiches.

Dimanche, 20 Décembre,

Le célèbre comédien, M. F. S. CHANFRAU, dans son grand drame de

KIT, THE ARKANSAS TRAVELLER.

16 dec—

Théâtre des Variétés.

Directeur, ... JNO. E. OWEN.
THEO. HAMILTON ..... Commissaire

Lundi, Mardi et Mercredi:

Mercredi—MATINÉE.

Le plus grand comédien populaire JOHN E. OWEN dans son grand rôle de

CALEB PLUMMER, THE OLD TOY MAKER.

(Décors nouveaux.)

Jeudi—SHE STOOPS TO CONQUER et HAPPIEST DAY OF MY LIFE.

vendredi JOHN DUCKS BY JOHN DOBBS.

Samedi—MATINÉE—Deux pièces.

Samedi soir—VICTIMS et MARRIED LIFE.

Lundi, 21 décembre,

Mme D. P. BOWERS.

13 déc—4t

Banque Nationale de l'Etat.

Etat à la clôture des affaires, le lundi, 30 Novembre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,397,782 81
Bons des Etats Unis, à 10 jour cent du pair	611 600 00
Autres bons d'Etat	27,487 94
Maison de Banque et autres propriétés	137,666 79
Meubles et Installations	10 291 00
Dépenses courantes et taxes	20,171 00
Dû par des Banques et des Banquiers	210,510 00
Argent comptant, en main	792,270 19
Monnaies d'or, en main	30,262 50
Fonds de rédemption dans les mains du Trésorier des Etats-Unis	31,800 00
	$3,201,402 21

PASSIF.

Fonds Capital	$ 500,000 00
Au plus de fonds	39,562 99
Circulation	450,000 00
Dividendes non payés	9,604 19
Dû aux Banques et aux Banquiers	158,172 86
Gains depuis le 1er juillet 1874	48,782 51
Dépôts	1,974,080 16
	$3,201 402 21

SAML H. KENNEDY,
Président.

CHAS L. C. DIPUY,
Caissier.

Banque Nationale de l'Etat.

BRANCHE DE DÉPÔT.

Angle des rues Royale et Conti,

LOUIS A. WILTZ, EUGÈNE TOURNE,
A. WAGATHA, JR.,
Payeur.

1dec—20f

Académie de Musique.

de BIDWELL.

Pour la soirée sous-signé le 16 décembre.

Grand et double attrait

pour les jours de fête.

Matinée Mercredi et Samedi.

La troupe dramatique de l'Académie donne la parodie de

HAMLET.

On peut retenir des places de 9 heures du matin à 5 heures du soir. 13 déc—

Théâtre du Central Park.

CHAMBRE OBSCURE.

Ce merveilleux tableau est exposé au coin des rues Canal et Bassin.

Le "Central Park" et la Chambre Obscure, de 15 juillet: l'une des merveilles de New-York et le "Central Park" et la merveille du Central Park est la Chambre Obscure. Il offre un spectacle étonnant.

On peut le voir de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

1er d'c—1m

GRUNEWALD HALL

MERCREDI 9 décembre 1874, à 7 1/2 heures.

Grand Concert donné par Monsieur

J. MAYAN.

Avec le bienveillant concours de Mme Verchen de l'Opéra, Mme Cheli de l'Opéra, MM. Sultzner, Gibo Rivaudon, Gonnet, Schulgans, Tilleux, solistes de l'orchestre de l'Opéra.

1ère partie.

1° L'Hiver ..... J. Mayan — Bérenger
2° Hamlet ..... Ambroise Thomas — par Mme COMBS.
3° Joseph ..... M. CHELLI de l'Opéra.
4° Quintette d'instruments à vent ..... G. Anslow
MM. SULTZNER, GIBO-RIVAUDON, GONNET, SCHUNGGANS, TILLEUX.
5° Farst ..... Gounod
Mme VERCHEN de l'Opéra.
6° Idylle du pasteur ..... G. Rupès
J. MAYAN.

2me partie.

1° Mon Pays revient ..... J. MAYAN.
2° Andante, quintette ..... G. Anslow
MM. SULTZNER, GIBO-RIVAUDON, GONNET, SCHUNGGANS, TILLEUX.
3° Martha ..... F. Flotow
CHELLI de l'Opéra.
4° Duo de Norma ..... Poollini
Mmes VERCKEN et COMBS.
5° Ou voulez-vous aller? ..... Gounod
J. MAYAN.

15 déc—2f

SOIRÉE D'OUVERTURE

De la Salle Saint-Patrick,

UN GRAND CONCERT

Sera donné par les Demoiselles de la Nouvelle-Orléans, au bénéfice de

L'Asile des orphelines de St-Vincent,

Au coin des rues Race et Magnolia.

MERCREDI soir, 23 DÉCEMBRE 1874,

A la nouvelle salle St. Patrick.

On s'est assuré les services des premiers artistes de la ville et le Concert considéré comme inauguration du magnifique édifice, comme moyen de centaines de petits orphelins de l'Asile St. Vincent, fait époque dans les annales de la Nouvel-Orléans.—Le prix du billet est d'UNE PIASTRE.

Dames Patronnesses:

Mmes Lefeux,	Mmes Staff r.
" Mon gomery,	" Gibson,
" Cotz Phillips,	" Dufour, Urquhart,
" A. Mitchenberger,	" Tilton,
" Metcalfe,	" Dunning,
" Isaacson,	" Pumas,
" J. Row ing,	" Peck,
" Victor Meyer,	" Pitkin,
" W. Morton,	" Seixas,
" Oliver,	" Preston,
" Cenas,	" Henderson,
" Dr. Barthelot,	" Thos. Gilm re,
" J. Jennings,	" W. N. Pike.

Mr. Coldgoun. 13 dec—jus la fin

Grand bal de pompiers paré et masqué,

Donné par la Compagnie

EAGLE Steam Fire No. 6, No 7.

A LA SALLE GRUNEWALD

SAMEDI, 19 décembre 1874.

Comité d'arrangements,

A. Kalinski, J. F. Stürken, T. McDonald,
L. Weber, J. Kelly, Wm. Kengler,
F. J. Barker,

Prix d'entrée $2,00

Les demandes d'invitations pour dames doivent être laissées, au dépôt de la compagnie ou à un des membres du comité. 13dec

Bureau de la Compagnie d'Assurance Delta.—Nlle-Orléans, 12 décembre 1874.—Le prêt courant, à une réunion des directeurs, a lieu ce soir à 7 heures.

L'Un des directeurs sera prêt cent l'an, du 1er avril 1875 au 12 décembre 1874, sur 5% de toutes les assurances payées en plein, ce qui équivaut à 6% par action.

Le 1% intérêt de 6 pour cent l'an sur toutes les versements faits en plus de 5% jusqu'à ce jour, de la date du paiement au 12 décembre 1874.

15dec—15t faisant fonctions de secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Delta.—Nlle-Orléans, 12 décembre 1874.—Une réunion des directeurs, aujourd'hui, conformément à la convocation du cinq décembre, a été tenue par M. L. H. Gardner, R. Hoffe, S. Kulz, J. A. Fleet et J. Mayer, qui ont décrété à l'unanimité que cette compagnie approuve le choix qui vient de tomber sur les noms de M. Fleet, J. A. Fleet et Jos. Brun aux comme liquidateurs.

15dec—10f WM. CRUZAT, faisant fonction de secrétaire.

Banque du Peuple.—Nouvelle-Orléans, le 11 décembre 1874.—Avis est donné aux actionnaires de cette Banque, que l'élection annuelle de neuf directeurs aura lieu au siège de la Banque le LUNDI, 21 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Par ordre de la Direction.

12 dec—10f N. LANDRY, Caissier.

Workingmen's Bank.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1874. Une élection de Directeurs de cette banque, pour l'année 1875, aura lieu au siège de cette banque, le second lundi 28 de décembre 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

11dec—1m J. B. MONDIEGT, Vice-président.

Bureau de New Orleans City Railroad Company.—Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1874.—Le Président et les Directeurs tiennent ce jour, un dividende de quatre piastres par action à ceux de leurs actionnaires qui, de 1er janvier 1875 au 1er juillet 1875 inclusivement, auront payé leurs versements.

Le livre de transfert sera fermé du 22 au 31 décembre, 1874, inclusivement.

12dec—4t A. C. LEWIS, Secrétaire.

Bureau de New Orleans City Railroad Company.—No 1-4 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, le 12 décembre 1874.—Un dividende de deux piastres pour servir durant l'année 1874, sera payable aux bureaux de la Compagnie le LUNDI, 21 du courant, entre 10 heures du matin et deux heures de l'après midi.

12dec—4t A. C. LEWIS, Secrétaire.

Banque Nationale Mutuelle.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1874.—L'élection de directeurs pour l'année 1875 aura lieu au siège de la Banque, No. 15 de la rue du Canal, le